



---

**Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement  
tenue le lundi 19 août 2019 à 10 h  
8420, boul. Lacordaire**

---

**PRÉSENCES :**

Monsieur Michel Bissonnet, maire d'arrondissement  
Monsieur Dominic Perri, conseiller de la ville  
Madame Patricia R. Lattanzio, conseillère de la ville  
Monsieur Mario Battista, conseiller d'arrondissement  
Madame Lili-Anne Tremblay, conseillère d'arrondissement

**AUTRES PRÉSENCES :**

Monsieur Steve Beaudoin, Directeur d'arrondissement  
Me Guylaine Champoux, secrétaire d'arrondissement

**CA19 13 0189**

---

**OUVERTURE DE LA SÉANCE.**

Il est proposé par Mario Battista

appuyé par Patricia R. Lattanzio

et résolu :

Qu'à 10 h 5, la présente séance extraordinaire du conseil d'arrondissement soit ouverte.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

10.01

**CA19 13 0190**

---

**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE.**

Il est proposé par Dominic Perri

appuyé par Lili-Anne Tremblay

et résolu :

Que l'ordre du jour de la présente séance extraordinaire du conseil d'arrondissement soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

10.02



**CA19 13 0191**

---

**APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 2 JUILLET 2019.**

Il est proposé par Dominic Perri

appuyé par Lili-Anne Tremblay

et résolu :

Que le procès-verbal de la séance ordinaire du 2 juillet 2019 soit approuvé tel que soumis à ce conseil.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

10.03

---

**PÉRIODE DE QUESTIONS**

À 10 h 6 le président d'assemblée ouvre la période de questions. Aucun citoyen ne fait d'intervention. À 10 h 6, la période de questions est terminée.

**CA19 13 0192**

---

**OCTROI DE CONTRAT - CONSTRUCTION DE STRUCTURES DE BOIS, INSTALLATION D'ÉCLAIRAGE ET DE MOBILIER URBAIN ET RÉALISATION DES PLANTATIONS DANS LE CADRE DU RÉAMÉNAGEMENT DES BASSINS CHARTIER – APPEL D'OFFRES NUMÉRO 201-169 – PARKO INC. – 1 389 156,12 \$.**

Il est proposé par Dominic Perri

appuyé par Mario Battista

et résolu :

D'octroyer un contrat à PARKO INC., le plus bas soumissionnaire conforme, pour la construction de structures de bois, installation d'éclairage et de mobilier urbain et réalisation des plantations dans le cadre du réaménagement des bassins Chartier, appel d'offres numéro 201-169, au prix de sa soumission, soit pour un montant total de 1 323 005,83 \$.

D'autoriser une dépense maximale de 1 389 156,12 \$, soit 1 323 005,83 \$, le prix de la soumission, augmenté de 66 150,29 \$, à titre de budget de contingences.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

20.01 1193693006

**CA19 13 0193**

---

**OCTROI DE CONTRAT – SERVICE EN HORTICULTURE POUR LA PLANIFICATION ET SUPERVISION DE PLANTATION D'ARBRES – APPEL D'OFFRES NUMÉRO 19-17710 – 9262-0160 QUÉBEC INC. (TRAME-VERTE) – 59 695,02 \$.**

Il est proposé par Patricia R. Lattanzio

appuyé par Mario Battista

et résolu :

D'octroyer un contrat à 9262-0160 QUÉBEC INC. (TRAME-VERTE), le seul soumissionnaire conforme, pour le service en horticulture pour la planification et supervision de plantation d'arbres, appel d'offres numéro 19-17710, au montant maximal de 59 695,02 \$.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

20.02 1197947003

**CA19 13 0194**

---

**APPROUVER L'ENTENTE DE COMMANDITE AVEC LA CAISSE DESJARDINS DU CENTRE-EST DE MONTRÉAL, POUR LA COMMANDITE D'UNE VALEUR DE 10 000 \$ DE LA SAISON CULTURELLE ESTIVALE 2019 ET LA BALADE DE LA FÊTE DU CITOYEN 2019.**

Il est proposé par Patricia R. Lattanzio

appuyé par Mario Battista

et résolu :

D'approuver l'entente de commandite avec la Caisse Desjardins du Centre-est de Montréal, par laquelle celle-ci s'engage à verser une contribution financière de 10 000 \$, pour la commandite de la saison culturelle estivale 2019 et la balade de la Fête du citoyen 2019.

D'encaisser les recettes conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

D'autoriser le maire d'arrondissement et le secrétaire d'arrondissement à signer ladite entente.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

20.03 1190219018

**CA19 13 0195**

---

**OCTROI DE CONTRAT - RÉAMÉNAGEMENT DES ESPACES ADMINISTRATIFS À LA MAIRIE D'ARRONDISSEMENT - APPEL D'OFFRES NUMÉRO 300-188 - CONSTRUCTIONS ROCART INC. – 1 148 400 \$.**

Il est proposé par Patricia R. Lattanzio

appuyé par Michel Bissonnet

et résolu :



D'octroyer un contrat à CONSTRUCTIONS ROCART INC., le plus bas soumissionnaire conforme, pour le réaménagement des espaces administratifs à la mairie d'arrondissement, appel d'offres numéro 300-188, au prix de sa soumission, soit pour un montant total de 1 044 000 \$.

D'autoriser une dépense maximale de 1 148 400 \$ soit 1 044 000 \$, le prix de la soumission, augmenté de 104 400 \$, à titre de budget de contingences.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

20.04 1192242005

### **CA19 13 0196**

---

#### **DÉPÔT DES RAPPORTS FAISANT ÉTAT DES DÉCISIONS DÉLÉGUÉES EN MATIÈRE DE RESSOURCES FINANCIÈRES POUR LA PÉRIODE DU 1ER AU 30 JUIN 2019.**

Il est proposé par Patricia R. Lattanzio

appuyé par Dominic Perri

et résolu :

De prendre acte du dépôt des rapports faisant état des décisions déléguées en matière de ressources financières pour la période du 1<sup>er</sup> au 30 juin 2019.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

30.01 1190512017

### **CA19 13 0197**

---

#### **DÉPÔT DU RAPPORT FAISANT ÉTAT DES DÉCISIONS DÉLÉGUÉES EN MATIÈRE DE RESSOURCES HUMAINES POUR LA PÉRIODE DU 1ER AU 30 JUIN 2019.**

Il est proposé par Dominic Perri

appuyé par Lili-Anne Tremblay

et résolu :

De prendre acte du dépôt du rapport faisant état des décisions déléguées en matière de ressources humaines pour la période du 1<sup>er</sup> au 30 juin 2019.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

30.02 1194868007

**CA19 13 0198**

---

**NOUVELLE PERMISSION NUMÉRO 1402 024 359372 D'HYDRO-QUÉBEC, DIVISION TRANSÉNERGIE - AMÉNAGEMENT ET MISE EN VALEUR DES BASSINS DU DOMAINE CHARTIER SUR LES TERRAINS SITUÉS DANS LA SERVITUDE DE LIGNES ÉLECTRIQUES DE TRANSPORT D'ÉNERGIE D'HYDRO-QUÉBEC, AU SUD DE LA RUE J.-B. MARTINEAU ENTRE LE BOULEVARD VIAU ET LA RUE DE TOULON.**

Il est proposé par Dominic Perri

appuyé par Mario Battista

et résolu :

D'autoriser le secrétaire d'arrondissement à signer la nouvelle permission numéro 1402 024 359372 émise par la société Hydro-Québec division TransÉnergie pour les travaux d'aménagement et de mise en valeur des bassins du Domaine Chartier sur les terrains situés dans la servitude des lignes électriques de transport d'énergie d'Hydro-Québec au sud de la rue J.-B. Martineau, entre le boulevard Viau et la rue de Toulon.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

30.03 1177281004

**CA19 13 0199**

---

**AUTORISER LA TENUE D'ÉVÉNEMENTS SPÉCIAUX ET ADOPTER L'ORDONNANCE 2144, O-12 INTITULÉE : ORDONNANCE POUR AUTORISER L'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC POUR CHAQUE ÉVÉNEMENT PRÉVU AU CALENDRIER DES ÉVÉNEMENTS SPÉCIAUX POUR LE CONSEIL D'ARRONDISSEMENT DU 19 AOÛT 2019.**

Il est proposé par Patricia R. Lattanzio

appuyé par Lili-Anne Tremblay

et résolu :

Pour la tenue des événements spéciaux selon le calendrier des événements spéciaux pour le conseil d'arrondissement du 19 août 2019 en pièce jointe au sommaire décisionnel 1195021010 :

D'adopter l'ordonnance numéro 2144, O-12 intitulée : Ordonnance pour autoriser l'occupation du domaine public pour chaque événement prévu au calendrier des événements spéciaux pour le conseil d'arrondissement du 19 août 2019.

D'autoriser, pour la tenue de ces événements :

- la vente d'aliments;
- la vente et consommation de boissons alcoolisées et non alcoolisées;
- l'utilisation de matériel de cuisson;
- l'utilisation de la voie publique et la fermeture temporaire de rues dans le cadre des processions ou de spectacles en plein air.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

40.01 1195021010



**CA19 13 0200**

**ADOPTION D'UNE RÉOLUTION – PROJET PARTICULIER PPCMOI 2018-03/C01-06 – 6835-6875 ET 6925, RUE JEAN-TALON – LOTS NUMÉROS 1 125 795 ET 1 125 796 DU CADASTRE DU QUÉBEC – DISTRICT SAINT-LÉONARD-EST.**

ATTENDU la recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme en date du 2 avril 2019;

ATTENDU QUE cette résolution est identique au second projet de résolution adopté lors de la séance du 2 juillet 2019.

Il est proposé par Dominic Perri

appuyé par Patricia R. Lattanzio

et résolu :

D'adopter, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (2177), une résolution accordant le projet particulier PPCMOI 2018-03/C01-06, visant à autoriser l'occupation d'un terrain par plus d'un bâtiment principal, pour les bâtiments situés aux 6835-6875 et 6925, rue Jean-Talon, lots numéros 1 125 795 et 1 125 796 du cadastre du Québec.

Les termes de la résolution sont les suivants :

**CHAPITRE I  
TERRITOIRE D'APPLICATION**

1. La présente résolution s'applique sur les lots numéros 1 125 795 et 1 125 796 du cadastre du Québec, tel qu'identifié au document « Plan Folio 2865-1 » joint en annexe A.

**CHAPITRE II  
AUTORISATION**

2. Malgré la réglementation d'urbanisme applicable au territoire décrit à l'article 1, est autorisée aux conditions prévues à la présente résolution, l'occupation d'un terrain par plus d'un bâtiment principal.

À cette fin, il est notamment permis de déroger à l'article 9.34 du Règlement de zonage numéro 1886.

**CHAPITRE III  
CONDITIONS**

3. Treize (13) arbres devront être plantés, soit neuf (9) en cour avant donnant sur la rue Jean-Talon et quatre (4) dans la cour donnant sur le boulevard Métropolitain. Ces arbres devront avoir un tronc d'un diamètre égal ou supérieur à cinq (5) cm, mesuré à un mètre cinquante (1,50 m) de hauteur.
4. Une borne de recharge pour voitures électriques doit être installée et maintenue en cour avant, tel que montrée sur le plan « Aménagement paysager » joint en annexe B.
5. La cour avant donnant sur la rue Jean-Talon et la cour donnant sur le boulevard Métropolitain doivent comporter, au minimum, les superficies verdies qui sont montrées sur le plan en annexe B. Ces espaces doivent être plantés de végétaux en pleine terre.
6. Une demande de permis de transformation visant les modifications au bâtiment situé au 6925, rue Jean-Talon et les aménagements extérieurs doit être déposée dans un délai ne devant pas excéder six (6) mois suivant l'entrée en vigueur de la présente résolution.
7. Cette demande de permis doit être assujettie à la procédure de plan d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.) et aux critères de la section 8.6 du Règlement de zonage numéro 1886.

Le 19 août 2019

8. Cette demande de permis doit être accompagnée d'un plan d'aménagement paysager démontrant les insertions d'îlots de verdure et un trottoir longeant le mur latéral du 6925, rue Jean-Talon.
9. Les travaux d'aménagement extérieur, de verdissement, de plantation d'arbres et d'installation de la borne de recharge doivent être complétés dans les dix-huit (18) mois suivant l'émission du permis de transformation. Ces éléments doivent être maintenus en bon état d'entretien et de conservation et être remplacés au besoin.

#### **CHAPITRE IV DISPOSITIONS FINALES**

10. À défaut de se conformer aux obligations de la présente résolution, l'autorisation prévue à la présente résolution est nulle et sans effet.
11. Les dispositions pénales du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (2177) s'appliquent.
12. Toute autre disposition réglementaire non incompatible avec celle prévue à la présente résolution continue de s'appliquer.

---

Annexe A  
Document intitulé « Plan Folio 2865-1 »

Annexe B  
Document intitulé « Aménagement paysager », daté du 23 avril 2019

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

40.02 1184871004

#### **CA19 13 0201**

---

#### **RECOMMANDATION DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME – PRÉSENTATION D'UN PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (P.I.I.A.) – CONSTRUCTION D'UN NOUVEAU BÂTIMENT RÉSIDENTIEL UNIFAMILIAL ISOLÉ SITUÉ AU 8690, RUE MARJOLAINE – LOT NUMÉRO 1 332 116 DU CADASTRE DU QUÉBEC – DISTRICT SAINT-LÉONARD-OUEST.**

ATTENDU la recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme lors de sa séance du 8 juillet 2019.

Il est proposé par Dominic Perri

appuyé par Mario Battista

et résolu :

D'approuver le plan d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.) numéro 2019-15 visant la construction d'un nouveau bâtiment résidentiel unifamilial isolé situé au 8690, rue Marjolaine, lot numéro 1 332 116 du cadastre du Québec, dans la zone H07-16, dans sa version révisée en date du 29 juin 2019 (option 2).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

40.03 1194871015



**CA19 13 0202**

**RECOMMANDATION DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME – PRÉSENTATION D'UN PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (P.I.I.A.) – AGRANDISSEMENT DU BÂTIMENT RÉSIDENTIEL UNIFAMILIAL JUMELÉ SITUÉ AU 8365, RUE ALPHONSE-DESJARDINS – LOT NUMÉRO 1 333 735 DU CADASTRE DU QUÉBEC – DISTRICT SAINT-LÉONARD-EST.**

ATTENDU la recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme lors de sa séance du 8 juillet 2019.

Il est proposé par Dominic Perri

appuyé par Patricia R. Lattanzio

et résolu :

D'approuver le plan d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.) numéro 2019-13 visant l'agrandissement du bâtiment résidentiel unifamilial jumelé situé au 8365, rue Alphonse-Desjardins, lot numéro 1 333 735 du cadastre du Québec, dans la zone H10-29, dans sa version révisée en date du 13 juin 2019.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

40.04 1194871016

**CA19 13 0203**

**RECOMMANDATION DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME - PRÉSENTATION D'UN PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (P.I.I.A.) – CONSTRUCTION D'UN BÂTIMENT RÉSIDENTIEL MULTIFAMILIAL SITUÉ AU 5830, RUE JARRY – LOTS NUMÉROS 1 123 913 ET 1 122 888 DU CADASTRE DU QUÉBEC – DISTRICT SAINT-LÉONARD-EST.**

ATTENDU la recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme lors de sa séance du 8 juillet 2019.

Il est proposé par Dominic Perri

appuyé par Michel Bissonnet

et résolu :

D'approuver le plan d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.) numéro 2019-17 visant la construction d'un nouveau bâtiment résidentiel multifamilial situé au 5830, rue Jarry, lots numéros 1 123 913 et 1 122 888 du cadastre du Québec, dans les zones H10-20 et H10-21.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

40.05 1194871018



**CA19 13 0204**

**RECOMMANDATION DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME - PRÉSENTATION D'UN PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (P.I.I.A.) – CONSTRUCTION D'UN NOUVEAU BÂTIMENT RÉSIDENTIEL UNIFAMILIAL ISOLÉ SITUÉ AU 8750, RUE AETERNA – LOT NUMÉRO 1 333 223 DU CADASTRE DU QUÉBEC – DISTRICT SAINT-LÉONARD-EST.**

ATTENDU la recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme lors de sa séance du 8 juillet 2019.

Il est proposé par Patricia R. Lattanzio

appuyé par Dominic Perri

et résolu :

D'approuver le plan d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.) numéro 2019-19 visant la construction d'un nouveau bâtiment résidentiel unifamilial isolé situé au 8750, rue Aeterna, lot numéro 1 333 223 du cadastre du Québec, dans la zone H11-02.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

40.06 1194871019

**CA19 13 0205**

**RECOMMANDATION DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME - PRÉSENTATION D'UN PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (P.I.I.A.) – CONSTRUCTION D'UN NOUVEAU BÂTIMENT RÉSIDENTIEL UNIFAMILIAL ISOLÉ – 5650, BOULEVARD ROBERT – LOT 1 333 757 DU CADASTRE DU QUÉBEC – DISTRICT SAINT-LÉONARD-EST.**

ATTENDU la recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme lors de sa séance du 8 juillet 2019.

Il est proposé par Patricia R. Lattanzio

appuyé par Dominic Perri

et résolu :

D'approuver le plan d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.) numéro 2019-14 visant la construction d'un nouveau bâtiment résidentiel unifamilial isolé situé au 5650, boulevard Robert, lot numéro 1 333 757 du cadastre du Québec, dans la zone H10-29.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

40.07 1195909017



**CA19 13 0206**

---

**RECOMMANDATION DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME - PRÉSENTATION D'UN PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (P.I.I.A.) – MODIFICATION DE LA FAÇADE DU BÂTIMENT MULTIPLEX ISOLÉ – 7601-7605, RUE LOUIS-QUILICO – LOT NUMÉRO 1 122 647 DU CADASTRE DU QUÉBEC – DISTRICT SAINT-LÉONARD-OUEST.**

ATTENDU la recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme lors de sa séance du 8 juillet 2019.

Il est proposé par Dominic Perri

appuyé par Mario Battista

et résolu :

D'approuver le plan d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.) numéro 2019-16 visant la modification de la façade du bâtiment résidentiel multiplex isolé situé aux 7601-7605, rue Louis-Quilico, lot numéro 1 122 647 du cadastre du Québec, dans la zone H04-07.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

40.08 1195909018

**CA19 13 0207**

---

**DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME TENUE LE 8 JUILLET 2019.**

Il est proposé par Dominic Perri

appuyé par Lili-Anne Tremblay

et résolu :

De prendre acte du dépôt du procès-verbal de la séance du comité consultatif d'urbanisme tenue le 8 juillet 2019.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

60.01 1193385009

**CA19 13 0208**

---

**DÉPÔT DES STATISTIQUES CONCERNANT LES PERMIS DE CONSTRUCTION ET LES CERTIFICATS D'AUTORISATION D'USAGE – JUIN 2019.**

Il est proposé par Patricia R. Lattanzio

appuyé par Lili-Anne Tremblay

et résolu :

Le 19 août 2019

De prendre acte du dépôt du rapport mensuel de la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises concernant les permis de construction et les certificats d'autorisation d'usage émis au cours du mois de juin 2019.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

60.02 1197888007

#### **CA19 13 0209**

---

#### **LEVÉE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE.**

Il est proposé par Dominic Perri

appuyé par Mario Battista

et résolu :

Qu'à 10 h 12, la présente séance extraordinaire du conseil d'arrondissement soit levée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

70.01

Ce procès-verbal a été ratifié à la séance du conseil d'arrondissement tenue le 3 septembre 2019.

Arrondissement de Saint-Léonard

---

Michel Bissonnet  
Maire d'arrondissement

---

Me Guylaine Champoux  
Secrétaire d'arrondissement